

Le 20 avril 2023

Assemblée générale de la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs, dûment convoquée et tenue le 20 avril 2023 en mode virtuel sous la présidence de M. Marc Charpentier et la directrice générale, Mme Sylvie Marcotte.

Sont présents :

Conseil d'administration :

M. Marc Charpentier, président

Mme Jacynthe Patry, secrétaire

M. Jean-Philip Turmel, président du comité de mise en candidature et du comité coopération

Directrice générale :

Mme Sylvie Marcotte

Directeur développement de marché :

M. Sylvain Barré

Adjointe à la direction :

Mme Kathleen Bédard

Agente administrative :

Mme Chantal Maheux

Agente en communication :

Mme Marie Paquet

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport financier au 31 décembre 2022
7. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
8. Période de questions
9. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation
12. Précisions sur l'exercice de vote en différé et l'annonce des résultats
13. Suivi des résultats et levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée à 18 h 30

M. Marc Charpentier, président, déclare la 12^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs, qui se déroule exclusivement à distance, officiellement ouverte et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le président explique en détails les précisions importantes sur les membres.

Par la suite, une capsule vidéo est présentée aux membres par M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Mme Jacynthe Patry, secrétaire, est ensuite invitée à présenter les règles de fonctionnement afin de faciliter le bon déroulement, les votes en direct et les interactions entre les membres et l'équipe de soutien.

Il est ensuite proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et adopté à l'unanimité de nommer Mme Kathleen Bédard, adjointe à la direction et Mme Sylvie Marcotte, directrice générale comme scrutatrices lors de l'assemblée générale.

Adopté.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) que l'ordre du jour soit adopté à l'unanimité tel que soumis.

Adopté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse et les membres ayant eu l'occasion d'en prendre connaissance, la lecture ni le résumé du procès-verbal ne sera fait.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) et adopté à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022.

Adopté.

4. Rapport du conseil d'administration

M. Marc Charpentier, président, présente ses collègues et livre le rapport du conseil d'administration.

Aucune question n'est soulevée.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président, M. Marc Charpentier, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques aux membres présents.

Voici donc le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Aucune question n'est soulevée.

6. Rapport financier au 31 décembre 2022

Une capsule vidéo est présentée afin de dévoiler les faits saillants du rapport financier de la Caisse au 31 décembre 2022.

Aucune question n'a été soulevée.

7. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Jean-Philip Turmel, président du comité coopération, présente aux membres présents, l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu.

Celui-ci explique le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 : solde constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 126 000 \$ voté par les membres, lors de l'AGA de l'année 2022.

Il mentionne également qu'un montant de 239 316 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui a permis une récupération d'impôt de 50 000 \$. Ainsi, le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 637 000 \$.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	660 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	126 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	199 k\$
Récupération d'impôt	(50) k\$
	(149) k\$
Solde au 31 décembre 2022	637 k\$

Pour terminer, une courte capsule vidéo est présentée aux membres afin de démontrer l'engagement de la Caisse du Carrefour des lacs dans son milieu.

8. Période de questions au conseil d'administration
Aucune question n'a été soulevée à ce point.

9. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
Une capsule vidéo présente un élément distinctif de notre coopérative : la ristourne. M. Marc Charpentier précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Par la suite, Mme Sylvie Marcotte présente la recommandation proposée par le conseil d'administration.

Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	1 277 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	25 009 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	149 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	3 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	26 438 k\$
Affectation au FADM	(126) k\$
Affectation à la RRE	(4 321) k\$
Affectation à la réserve générale	(21 991) k\$
Solde des excédents à répartir	0

Par la suite, la directrice générale soumet la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes. Il est proposé de verser la somme de 926 294 \$ en ristournes aux membres, 126 479 \$ au FADM et les taux de ristournes suivants :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			145 k\$
Épargne et placements			130 k\$
Fonds		0,58 \$	58 k\$
Prêts et marges de crédit			215 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		117 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		63 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		189 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		10 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			927 k\$

Après vérification de la qualité des membres, il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) que cette proposition concernant le versement de ristournes soit soumise au vote différé.

10. Rapport du comité de mise en candidature

M. Jean-Philip Turmel, président du comité de mise en candidature, fait rapport des travaux du comité de mise en candidature.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 19 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

Postes à pourvoir

- 1 poste du groupe A : pour la province de Québec
- 2 postes pour le groupe B : Thetford Mines secteur Black Lake, St-Joseph-de-Coleraine, St-Ferdinand, Irlande, St-Adrien d'Irlande et St-Julien
- 1 poste pour le groupe C : Disraeli, Disraeli Paroisse, Ste-Praxède, St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Stratford, Stornoway et Beaulac-Garthby

Le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

- Des personnes ayant des compétences en communication, éducation, technologie de l'information, développement durable, coopération, gestion financière, gestion d'entreprises, comptabilité et gouvernance serait un atout.

- 3 femmes et 1 homme pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 (18-34 ans), 1 (35-49 ans) et 2 (65 ans et +)

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Pour le groupe A (province de Québec)

Mme Caroline Jacques

- Pour le groupe B (Thetford Mines secteur Black Lake, St-Joseph-de-Coleraine, St-Ferdinand, Irlande, St-Adrien d'Irlande et St-Julien)

Mme Gaétane Quirion
M. Serge Rousseau

- Pour le groupe C (Disraeli, Disraeli Paroisse, Ste-Praxède, St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Stratford, Stornoway et Beaulac-Garthby)

Mme Jacynthe Patry

11. Élection par acclamation

Mme Sylvie Marcotte agira en tant que secrétaire adjointe d'élection étant donné que la secrétaire, Mme Jacynthe Patry, est candidate aux élections, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration et la Caisse a reçu un nombre égal de candidatures.

Le président déclare donc élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes par acclamation :

Pour le Groupe A, le Groupe B et le Groupe C nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Le président déclare élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

Pour le Groupe A : Mme Caroline Jacques

Pour le Groupe B : Mme Gaétane Quirion et M. Serge Rousseau

Pour le Groupe C : Mme Jacynthe Patry

Le président félicite les élus.

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Le président explique en détails les précisions sur l'exercice du vote soit que dès la fin de la présentation de ce soir, 20 avril 2022, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 24 avril 2023 et que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Le président ajoute également quelques éléments sur l'annonce des résultats après la période de votation de 4 jours :

- Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.
- Dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse (ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle).
- Bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, le président doit toutefois informer les membres que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.
- Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.
- Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

13. Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À la suite de la réception des résultats de votes des membres de notre Caisse, auquel 324 membres ont exercé leur droit de vote, voici les résultats :

- 96,3 % de ceux-ci sont pour l'adoption de la répartition des excédents annuels ainsi que du versement de ristournes versus 3,7 % contre.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de procéder au versement de la ristourne aux membres pour l'année 2022.

Adopté.

L'assemblée est levée à la suite de l'annonce des résultats au site internet de notre caisse, le 25 avril 2023 à 11 h 00.

Président

Secrétaire
